

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 3/17 ANS

Séance du 5 décembre 2022
Dûment convoqué le 29 novembre 2022

En l'an 2022, le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSAS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (5) : P. BLANQUE, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. SANTANACH.

Pouvoirs (8) : H. BAUDET (à A. HUG), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), M. GARCIA (à P. BATAILLE), C. LANDRIEU (P. CAMPS), D. MARIN (à P. PETITQUEUX), F. MARTIN (à M. BLANC), M. RIFF (à A. LUNEAU), G. VICENS (à J. CORDELETTE)

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMELIN.

Acte n° : CCPC-2022340-17

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de la CC Pyrénées Catalanes en date du 25/10/2021 portant sur la tarification des ados ;

CONSIDERANT que les tarifs appliqués ne répondaient pas aux besoins des familles d'un point de vue financier par trop de différences entre les tranches d'âges, mais également que les adolescents ne fréquentaient pas les structures de manière régulière, une ré harmonisation des tarifs est proposée afin de les fidéliser et de ne pas venir sur les structures qu'en tant que consommateurs ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- Les mêmes tarifs quelques soient la tranche d'âge ;
- Un forfait annuel pour inciter les adolescents à fréquenter le centre de loisirs ;
- Un forfait été pour les adolescents ne fréquentant les structures que sur cette période ;
- Une réduction de 10% pour les fratries dès le second enfant ;
- En outre de valider les tarifs suivants :

Tarifs* Territoire Pyrénées Catalanes

Quotient familial	Extra scolaire (ALSH – Vacances – WE hiver)			Mercredi Périscolaire	
	½ journée	Journée	Forfait semaine	½ journée	Journée
< 350	2 €	4 €	18 €	2 €	4 €
351 à 550	3 €	6 €	27 €	3 €	6 €
551 à 640	4 €	8 €	36 €	4 €	8 €
641 à 900	5 €	10 €	45 €	5 €	10 €
901 à 1300	6 €	12 €	54 €	6 €	12 €

Accusé de réception en préfecture
066-246600464 0021205-2022340-17-10 €
Date de réception préfecture : 06/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

>1301 Ou non allocataire	7 €	14 €	63 €	7 €	14 €
-----------------------------	-----	------	------	-----	------

*selon les activités, une majoration sera appliquée (Activités extrascolaires).
Pour les fratries 10 % de réduction sera appliqué dès le second enfant.

Tarifs* reste du Département

Quotient familial	Extra scolaire (ALSH – Vacances – WE hiver)			Mercredi Périscolaire	
	½ journée	Journée	Forfait semaine	½ journée	Journée
< 350	2.40 €	4.80 €	21.60 €	2.40 €	4.80 €
351 à 550	3.60 €	7.20 €	32.40 €	3.60 €	7.20 €
551 à 640	4.80 €	9.60 €	43.20 €	4.80 €	9.60 €
641 à 900	6.00 €	12.00 €	54.00 €	6.00 €	12.00 €
901 à 1300	7.20 €	14.40 €	64.80 €	7.20 €	14.40 €
>1301 Ou non allocataire	8.40 €	16.80 €	75.60 €	8.40 €	16.80 €

*selon les activités, une majoration sera appliquée (Activités extrascolaires)
Pour les fratries 10 % de réduction sera appliqué dès le second enfant.

FORFAIT ANNUEL ACCUEIL DE LOISIRS ADOS 12-17 ans

QF	Territoire Pyrénées Catalanes	Reste du département
	Cotisation annuelle mercredis et vacances scolaires	Cotisation annuelle mercredis et vacances scolaires
<350	73€	79€
351 à 550	136€	146€
551 à 640	179€	194€
641 à 900	238€	251€
901 à 1300	330€	358€
>1301 ou non allocataire	390€	422€

*selon les activités, une majoration sera appliquée (Activités extrascolaires)
Pour les fratries 10 % de réduction sera appliqué dès le second enfant.

FORFAIT ETE ACCUEIL DE LOISIRS ADOS 12-17 ans

QF	Territoire Pyrénées Catalanes	Reste du département
	Cotisation vacances été Juillet et Aout	Cotisation vacances été Juillet et Aout
<350	15€	17€
351 à 550	29€	31€
551 à 640	38€	40€
641 à 900	49€	51€
901 à 1300	69 €	73€
>1301 ou non allocataire	80€	87€

*selon les activités, une majoration sera appliquée (Activités extrascolaires)
Pour les fratries 10 % de réduction sera appliqué dès le second enfant.

Tarifs* hors Département

½ journée	Journée	Forfait semaine	Accusé de réception en préfecture N° 20221205-2022340-17-DE Date de réception préfecture : 06/12/2022
-----------	---------	-----------------	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

15 €	25 €	110 €
------	------	-------

*selon les activités, une majoration sera appliquée (Activités extrascolaires)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De valider les tarifs tels que proposés ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20221205-2022340-17-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

